

**SARL ONEO** 

1025 rue Henri Becquerel Parc Club du Millénaire, Bât. 27 34000 MONTPELLIER

N° organisme: 91 34 0570434

Nous contacter: 04 67 13 45 45 www.ait.fr contact@ait.fr

Référence	6-SP-PCSE
Durée	1 jour (7 heures)
Éligible CPF	NON
Mise à jour	27/11/2023

# Présider le CSE



## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Maîtriser les obligations et responsabilités du président de CSE
- Animer les réunions
- Résoudre les problématiques liées à cette fonction



#### PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à diriger un CSE, dirigeant, DRH





## **P**REREQUIS

Pas de prérequis spécifique



#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.



#### **MODALITES D'EVALUATION**

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Attestation de stage à chaque apprenant,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles



## MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée à minima d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc et/ou paperboard.

Pour les formations nécessitant un ordinateur, un PC est mis à disposition de chaque participant.



## MOYENS TECHNIQUES EN DISTANCIEL

A l'aide d'un logiciel (Teams, Zoom...), d'un micro et éventuellement d'une caméra les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.

Sessions organisées en inter comme en intra entreprise.

L'accès à l'environnement d'apprentissage ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.

Pour toute question avant et pendant le parcours, assistance technique à disposition au 04 67 13 45 45.



#### **ORGANISATION**

Délai d'accès : 5 jours ouvrés (délai variable en fonction du financeur)

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



#### **ACCESSIBILITE**

Les personnes en situation d'handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Pour tout renseignement, notre référent handicap reste à votre disposition: mteyssedou@ait.fr



## **PROFIL FORMATEUR**

Nos formateur sont des experts dans leurs domaines

Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.



## CERTIFICATION POSSIBLE

Aucune

# Présider le CSE PRESENTATION DE LA FORMATION, DES PARTICIPANTS ET DE LEURS ATTENTES SPECIFIQUES LE ROLE DU PRESIDENT DU CSE Le rôle du président du CSE Les obligations Les responsabilités ☐ La délégation de pouvoir Les relations du président avec des structures externes (Inspection du Travail, la CARSAT, le médecin du travail ☐ Le rôle du président par rapport à la CSSCT ☐ Le délit d'entrave LES PREROGATIVES ET COMPETENCES DU CSE Le rôle des différents membres Les différents moyens : le règlement intérieur du CSE, le budget, etc. Les missions et attributions (droit d'alerte par exemple) ☐ La capacité d'initiative LES MOYENS DU CSE, LES INFORMATIONS ET CONSULTATIONS DU CSE Les accords d'entreprise Les informations et consultations Les moyens matériels et financiers Le recours aux experts LA PREPARATION ET L'ANIMATION DE REUNIONS DU CSE Les obligations légales : convocation, ordre du jour, PV, périodicité, avis, vote Pendant la réunion : adapter son comportement aux différentes situations Le rôle du secrétaire en réunion ☐ Comment tirer partie de cette instance APPRENDRE A ANTICIPER LES POSSIBILITES DE RECOURS DU CSE BILAN, EVALUATION ET SYNTHESE DE LA FORMATION ☐ Bilan, évaluation et synthèse de la formation CONTEXTE REGLEMENTAIRE: ART. L.2315-23 DU CODE DU TRAVAIL ☐ Contexte réglementaire : Art. L.2315-23 du Code du Travail